SUPPLEMENT DE L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans.

Samedi matin, 1er Septembre 1877.

NOUVELLES DE FRANCE.

Le voyage du Maréchal.

Les Discours d'Evreux.

Le Banquet de Lille.

Nous trouvons dans le *Journal du Hâvre* du 16 août, les dépêches suivantes :

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

RÉCEPTION A EVREUX.

Paris, 16 août, 2 h. après midi.

Le Président de la République est arrivé, ce matin, à Evreux.

Le premier adjoint de la ville (faisant fonction de maire en remplacement de M. Lepouzé, ancien député, révoqué), en recevant le Président, lui a adressé les paroles suivantes :

" Permettez-nous, Monsieur le Président de la République, d'être sincères et de vous dire que notre population est profondément attachée au gouvernement républicain.

" Ce que vous ferez pour son maintien et sa consolidation vous assurera nos sympathies. La suite de votre voyage vous montrera que tel est bien le vœu de nos sages populations normandes, qui aspirent ardemment à voir cesser la crise actuelle pour pouvoir se livrer en toute sécurité aux travaux et aux affaires. "

Le Président de la République, répondant à cette adresse, a dit :

" Vous avez raison de penser que la Constitution n'est pas menacée par celui auquel la garde en a été confiée.

" Elle ne peut l'être que par ceux dont les doctrines inquiètent tous les intérêts, et mettent en péril des principes dont le maintien est également nécessaire à toute forme de gouvernement.

" Je désire comme vous, voir cesser la crise actuelle. Elle cessera, n'en doutez pas, lorsque la sagesse du pays aura, par le choix de mandataires nouveaux, rétabli l'accord, un instant troublé, entre les pouvoirs publics.

" Comme représentant du Conseil municipal d'Evreux, vous êtes en même temps le délégué du pouvoir central, et à ce titre, il est de votre devoir de faire connaître ma pensée à vos administrés. "

Evreux, 16 août, 3 h. après midi.

Le président du Conseil d'arrondissement, en saluant le Président de la République, a exprimé l'espoir que la population normande, répondant à l'appel loyal de M. de Mac-Mahon, déposera dans l'urne, aux prochaines élections, des bulletins patriotiquement conservateurs-constitutionnels.

Le président du tribunal de commerce a exprimé le désir de voir arriver promptement la fin de la crise que nous traversons :

" Les intérêts publics, a-t-il dit, ont besoin de stabilité, et la stabilité ne peut être donnée au pays que par un gouvernement complet, un pouvoir exécutif s'appuyant sur un Parlement élu."

Le maréchal a répondu :

" Je connaissais déjà les besoins et les aspirations de ces populations normandes, si riches, si laborieuses, si dévouées à la cause de l'ordre, et si respectueuses pour les autorités.

" Ce qu'elles veulent, en effet, c'est la stabilité...... C'est pour l'assurer, dans l'avenir, que j'ai préféré une crise, inévitable—mais passagère—à l'abaissement de mon pouvoir exécutif, devant les prétentions excessives de l'une des deux Chambres.

" Oui, la bonne politique fait les bonnes affaires; aussi les affaires prendront-elles un essor durable lorsque mon gouvernement, au lieu d'avoir à se défendre contre des attaques incessantes, pourra consacrer tous ses efforts aux vrais intérêts du pays."

Evreux, 16 août, 3 h. 1[1/2] après-midi.

Le président de la Chambre consultative des manufactures de Louviers est venu saluer le Président de la République.

Il a dit que les affaires étaient peu actives, mais que cela tenait moins à la politique qu'à l'importation toujours croissante des produits étrangers. En conséquence, il espère que le gouvernement fera précéder la conclusion des prochains traités de commerce par une enquête industrielle sérieuse, et assurera à nos manufacturiers des droits réellement protecteurs, qui permettent à l'industrie française de lutter contre la concurrence étrangère.

"L'incertitude de l'avenir, a ajouté le président de la Chambre consultative, est aussi l'une des causes du malaise actuel; mais nous avons foi dans votre parole, et nous comptons sur la fermeté de votre gouvernement pour défendre et rassurer les intérêts conservateurs.

LE BANQUET OFFERT A GAMBETTA.

Lille, 15 août, 7 h. 35 soir.

M. Gambetta est arrivé à Lille, ce matin. Ce soir, un banquet lui est offert par M. Testelin, sénateur inamovible. La vaste salle de l'hôtel de l'Europe, où a lieu le banquet, est toute tapissée de verdure. Parmi les convives, au nombre de cent soixante-trois, on remarque MM. Mazure, Pierre Legrand, Scrépel, anciens députés; MM. Soins et Dutilleul, conseillers généraux; le maire et les adjoints révoqués de Roubaix; des conseillers d'arrondissement; un grand nombre des conseillers municipaux de Lille, Roubaix et Tourcoing; des maires et des conseillers municipaux des communes voisines. L'entrée de M. Gambetta dans la salle du banquet a été saluée par des acclamations chaleureuses.

Lille, 15 août, 9 h. 30. soir.

M. Testelin, président du banquet, porte un toast "à l'union de tous les républicains sur le terrain solide de la République; aux 363, à ces dignes représentants qui ont voté les ordres du jour du 4 mai et du 19 juin, et, en même temps, au patriote, au politique habile, à l'orateur éminent, qui a si puissamment contribué à réunir, en un seul faisceau tous les amis de la patrie et de la liberté, à Gambetta, à l'ancien député de Lille!" Tous les convives se lèvent aux cris de : "Vive Gambetta! vive la République!" Applaudissements prolongés.

M. Gambetta, très ému, remercie l'assemblée de ces témoignages d'affection, qu'il considère comme la meilleure récompense de ses efforts.

On sait que c'est à ce banquet que Gambetta a prononcé le discours en raison duquel il est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Lille pour insultes au Président. Nous ne connaissons encore rien de ce discours ou du moins de la partie incriminée et nous ne pouvons juger de l'opportunité de la poursuite.

Mais le fait que les 363 acceptent comme candidat à Paris M. Bonnet-Duverdier, condamné à 15 mois de prison pour avoir prêché l'assassinat du président de la République, indique que les meneurs sont décidés à ne garder aucun ménagement dans leurs attaques contre le maréchal.

Si M. Gambetta a insulté le président, le gouvernement ne pouvait sans se déjuger, laisser cette attaque impunie.

Voici une dépêche additionnelle de Paris au sujet de cette affaire :

Paris, 27 août—On dit que parmi les journaux qui ont publié le discours de M. Gambetta à Lille, la *République française*, où ce discours a paru en premier lieu, sera seule poursuivie.

NOUVEL ET MERVEILLEUX EMPLOI DE L'EAU.—Nous lisons dans le *Journal du Hâvre*:

On parle d'expériences fort curieuses, faites en ce moment, et en vertu desquelles l'eau pure suffirait pour parfaire la force d'éléments nécessaires aux appareils télégraphiques, pour transmettre les dépêches à n'importe quelle distance du globe.

Appliquée aux câbles, cette découverte paraît devoir être d'un usage très pratique. Vingt-quatre éléments représentant ensemble un volume moins de 50 pieds cubes, suffisent, dit-on, pour le service direct de Bruxelles à Londres.

Les auteurs de cette découverte se disposent à entreprendre des essais sur le câble transatlantique, et, dans leur opinion, cent vingt éléments, c'est-à-dire un volume de 300 pieds cubs, suffiraient au service.

On sait que chaque bureau télégraphique n'a qu'une force de transmission télégraphique en rapport avec l'étendue plus ou moins grande de ses relations.

Ces piles offrent, en outre, l'avantage immense de pouvoir transmettre, sur les appareils actuellement employés, sans aucun retard, aux plus grandes distances. Des expériences ont eu lieu, avant-hier, à la gare du Nord : à ce sujet, des dépêches ont été transmises de Bruxelles à Berlin.

Une des applications de cette invention, modifiée *ad hoc*, est, sans contredit, un des faits les plus étonnants et les plus humanitaires; tout le monde sait que, en mer, pour signaler les passes dangereuses, ou les entrées de port, on place des bouées, visibles de jour, mais souvent invisibles la nuit, pour peu que le temps soit obscurci.

Au moyen d'une disposition spéciale de leur appareil, les auteurs de la découverte produisent, en tête des bouées, une lumière, qui offre cet avantage que, n'empruntant sa force éclairante qu'à l'eau même, elle n'a besoin ni de soins, ni de combustible de telle sorte que cet appareil peut devoir être, durant la nuit, [illegible] par tous les temps [illegible]

[illegible] possible de nous renseigner. (*Sur toutes lèvres.*)

Exposition Universelle de 1878.

Le *Journal officiel* publie le rapport suivant, adressé par le ministre de l'agriculture et du commerce au président de la République :

Monsieur le président,

La construction habilement dirigée des bâtiments de l'Exposition universelle se poursuit sur les deux rives de la Seine, au Trocadéro et au Champ de Mars, avec une activité croissante, et l'on ne saurait plus douter, aujourd'hui, de l'achèvement des deux édifices vers la fin du mois d'octobre, deux mois au moins avant l'époque prévue d'avance. Le moment est venu de régler les conditions de la lutte pacifique qui va s'engager dans leur vaste enceinte. Déjà toutes les nations étrangères qui ont répondu à notre appel connaissent la place qu'elles doivent occuper; déjà l'admission des exposants français est prononcée et l'espace que nous nous sommes réservé réparti entre eux : il reste à déterminer quelles récompenses seront décernées, comment et par qui elles devront être attribuées.

Pour l'Exposition de 1867, ce règlement des récompenses, préparé par la commission impériale qui dirigeait toute l'entreprise, avait été promulgué avant la fin de septembre 1866. Pour l'Exposition de 1878, je n'ai pas cru devoir attendre au-delà de l'époque où nous sommes, et, à mon tour, je me suis adressé à la commission supérieure des expositions internationales. Aussitôt après les décrets qui ont décidé l'Exposition, cette commission avait été appelée à en déterminer l'emplacement et à choisir le système de construction le plus convenable. Complétée depuis lors, augmentée de vingt nouveaux membres, elle n'avait plus été réunie. Il m'a paru que je ne pouvais la consulter sur un objet plus important que le règlement des récompenses, ni donner à tous les concurrents français ou étrangers de garanties meilleures de bonne justice que ses délibérations. Le projet de décret que j'ai l'honneur de vous soumettre a donc été préparé d'abord par une sous-commission qui a choisi pour rapporteur son président, M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ancien ministre de l'agriculture et du commerce; débattu ensuite dans trois séances de la commission tout entière, où les directeurs des sections française et étrangère, assistant le commissaire général, ont, ainsi que lui, fait entendre leurs observations; adopté enfin après examen et débats contradictoires.

Dans la plupart de ses articles le projet est conforme au règlement de 1867; il s'en écarte seulement sur les points où la pratique même du règlement de 1867 en a fait reconnaître les imperfections, ou bien lorsque l'extension inespérée de la future Exposition a exigé quelques mesures nouvelles. Ainsi, consacré par l'expérience, délibéré par les hommes les plus autorisés, ce règlement me paraît, monsieur le maréchal, mériter votre approbation. Si vous l'accordez, la commission supérieure aura à déterminer ensuite le nombre de jurés à attribuer à chaque groupe, et dans ces jurys, la part à réserver à la France et la part à accorder à chaque peuple étranger; elle devra présenter enfin à votre sanction la liste des jurés français, opération compliquée, délicate, qui ne saurait s'achever sans d'assez longs délais. Mais, dès aujourd'hui, la publication du règlement attestera aux étrangers comme à nos nationaux la ferme volonté de votre gouvernement, d'assurer à tous les juges les plus impartiaux et les plus compétents. Elle accroîtra la confiance de tous les verdicts qu'ils viennent solliciter.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

C. DE MEAUX.

Nous extrayons ce qui suit du décret publié à la suite de ce rapport :

TITRE 1er.

Dispositions générales.

Art. 1er.—Une somme de 1,500,000 fr. a été consacrée aux récompenses qui doivent être décernées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878.

Il est institué un jury international chargé d'attribuer ces récompenses.

Art. 2.—Le jury international est composé de 650 membres, 350 étrangers et 300 français. Les jurés étrangers sont répartis entre les diverses nations d'après la proportion des surfaces occupées par chacune d'elles, le nombre de leurs exposants et l'importance de leur exposition.

Il est nommé, en outre, 325 jurés suppléants, 175 étrangers et 150 français, répartis suivant le même mode que les jurés titulaires.

Art. 3.—Les membres étrangers du jury international sont désignés par le gouvernement de chaque pays.

Les membres français sont nommés par décret sur la proposition de la commission supérieure.

Les jurés suppléants sont nommés de la même manière que les jurés titulaires. Ils prennent la place des jurés titulaires absents, et sont désignés, chaque fois que leur présence est nécessaire, par le jury de la classe à laquelle ils appartiennent. Leurs fonctions cessent au retour de ceux qu'ils remplacent.

Toutes les nominations doivent être faites avant le 1er janvier 1878.

La commission supérieure, après s'être concertée avec les diverses commissions étrangères, répartit les membres du jury entre les classes.

Art. 4.—Le jury international doit accomplir ses travaux du 1er juin au 1er septembre inclusivement. Toutefois, en ce qui concerne les classes des groupes 7, 8 et 9, donnant lieu à des concours partiels, les opérations du jury se poursuivront pendant toute la durée de l'Exposition, ainsi qu'il est dit au titre V.

Art. 5.—La distribution des récompenses est fixée au 18 septembre 1878.

TITRE II

Dispositions concernant le groupe des œuvres d'art.

....

TITRE III

Récompenses attribuées aux produits de l'agriculture et de l'industrie.

Art. 10.—Les récompenses mises à la disposition du jury international pour les expositions collectives ou individuelles des produits de l'agriculture et de l'industrie, sont réglées comme il suit :

Cent grands prix et allocations exceptionnelles en argent.
Mille médailles d'or.
Quatre mille médailles d'argent.
Huit mille médailles de bronze.
Huit mille mentions honorables.
Toutes les médailles ont le même module.

Art. 11.—La commission supérieure, après avoir entendu les présidents de groupe, répartit provisoirement, avant le 1er juin 1878, entre les divers groupes, le nombre total des médailles et mentions.

Art. 12.—Les grands prix sont destinés à récompenser, soit le mérite des inventions ou des perfectionnements qui ont apporté une amélioration considérable dans la qualité des produits ou dans les procédés de fabrication, soit les expositions collectives dont l'ensemble constitue un mérite ou un progrès exceptionnel.

Art. 13.—L'attribution des récompenses instituées à l'article 10 pour les groupes de l'industrie et de l'agriculture, résulte des opérations successives des jurys de classe, des jurys de groupes et du jury des présidents.

Art. 14.—La proportion numérique des membres étrangers ou français dans chacun des jurys de classe sera fixée par décret rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture et du commerce.

....

TITRE VI

Dispositions générales.

Art. 26.—Dès que les travaux du jury des présidents lui ont été remis, la commission supérieure arrête définitivement le nombre des médailles à attribuer à chaque groupe.

Les jurys de groupe se réunissent ensuite pour faire entre les classes la répartition de ces récompenses.

Art. 27.—Les jurys de classe prononcent définitivement sur les mentions honorables et les médailles d'honneur dans les limites de leur répartition. Ils prononcent en premier ressort sur les médailles d'or et d'argent.

Les jurys de groupe prononcent en dernier ressort, sous les mêmes réserves, sur les médailles d'or et d'argent.

Le jury des présidents prononce sur les récompenses exceptionnelles.

La commission supérieure connaît de toutes les réclamation et statue à leur sujet.

Elle juge en dernier ressort toutes les difficultés ou conflits d'attribution qui peuvent se produire au cours des travaux du jury international.

Art. 28.—Un rapport administratif sur l'Exposition universelle de 1878 sera publié par le commissaire général. Le rapport général du jury international sera publié sous la direction et la surveillance de la commission supérieure.

Art. 29.—Le ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 14 août 1877.

Maréchal MAC MAHON,
Duc de Magenta.

Par le président de la République :
Le ministre de l'agriculture et du commerce.
C. DE MEAUX.

—Le procès Philippart s'est terminé, samedi soir, devant le tribunal correctionnel de Bruxelles.

Les débats ont été animés. M. Philippart était accusé d'avoir contrevenu à la loi sur les publications financières, en publiant, dans le prospectus de l'émission des actions de la Société des Tramways bruxellois, des chiffres ne répondant pas aux bénéfices réels. Le tribunal a acquitté le prévenu.

Le jugement dit que la mauvaise foi, dans l'énonciation du prospectus, n'est pas prouvée [illegible] M. Philippart [illegible] et l'a renvoyé des fins de la plainte.

FLAMBAGE DES PORCS PAR LE GAZ.

Ainsi que nous l'annoncions dans notre précédent numéro, l'expérience du procédé de MM. Thierry et Cie., a eu lieu aux abattoirs, hier, à quatre heures de l'après-midi, en présence de M. le maire du Havre, du directeur de l'octroi, du directeur des abattoirs, du directeur de l'usine à gaz, et des principaux charcutiers de notre ville.

De l'avis de toutes les personnes compétentes présentes à l'expérience, le nouveau système offre de nombreux avantages. Le procédé de MM. Thierry diffère des méthodes actuellement en usage, par les points suivants :

1° Le gaz, au contraire de la paille, est d'un prix et d'une qualité uniformes, n'exige d'autre emplacement que celui du compteur et des conduites, et tout particulièrement ne demande aucune avance de fonds, les payements n'étant faits qu'au fur et à mesure de la consommation.

2° Le porc peut être tué, flambé, habillé, nettoyé dans le même local, sans avoir à subir aucun déplacement.

L'animal tué est immédiatement suspendu au pendoir par les pattes postérieures. La peau ayant encore toute l'élasticité vitale, se prête à merveille à la tension que lui impose la pesanteur. Il s'en suit que, jamais, en aucun cas, il ne se produit de déchirures à la peau, et, qu'ainsi, toutes les parties de l'animal, et spécialement les jambons, peuvent être fumées et salées au plus grand profit de la charcuterie.

Par le brûlage à la paille, il se produit toujours des déchirures, tant aux parties postérieures que même à la poitrine, ce qui force la vente, à l'état frais, des parties déchirées, c'est à dire avec une différence de prix d'au moins 75 à 100 0[/]0.

3° Le mode spécial de suspension de l'animal permet à l'ouvrier de diriger la flamme dans les parties contournées comme les plus saillantes, d'insister sur celles qui sont le plus soyeuses, de passer, au contraire, rapidement sur celles qui ne présentent qu'un léger duvet.

La flamme longue et toujours régulière obtenue par l'appareil Thierry et Cie, saisit vivement l'épiderme, sans que la viande ait le temps de s'échauffer, et sans que jamais il reste aucune soie. Par la suite, le nettoyage de l'animal est plus facile, plus rapide et plus complet.

4° L'opération du flambage ne dure que cinq minutes, à peine, alors que le brûlage par la paille demande au moins un quart d'heure.

Pour l'expérience d'hier, deux porcs avaient été mis à la disposition des inventeurs qui, malgré une installation provisoire et insuffisante, sont arrivés aux résultats suivants :

400 litres de gaz ont été consommés, soit 200 litres par porc. Alors même qu'on élèverait cette dépense à 600 litres, pour obtenir un flambage irréprochable, c'est encore, vis-à-vis de la paille, une économie indiscutable de plus de 60 0[/]0.

En outre, le système de MM. Thierry et Ce supprime l'inconvénient d'entretenir un danger perpétuel d'incendie, tant dans les magasins où s'entassent les provisions de paille, que dans les bâtiments où s'effectue le brûlage.

Nous croyons savoir que, très prochainement, ce système sera adopté pour tous les charcutiers.

MAISON BOUSQUET & POUPART.—Cette maison de commission établie rue de la Vieille-Levée, No 41, importe toutes sortes de vins fins d'Europe. Elle possède seule, l'agence pour la vente des vins en caisses, de J. Freyche, de Bordeaux et a en magasin un assortiment des plus complets de Gruand Larose, Latour Blanche, Pontet Canet, champagnes Louis Rœderer et Henry-Goulet, etc.

VINS, EAUX-DE-VIE, ETC.—Nous signalons à l'attention du commerce une annonce insérée dans nos colonnes d'aujourd'hui, par M. P. E. Brulatour, négociant-commissionnaire et importateur de vins, eaux-de-vie, etc, établi rue Royale, Nos 118 et 120.

VÊTEMENTS, ARTICLES DE TOILETTE, &C.—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs hommes et jeunes gens, l'annonce de la maison populaire du Second District, C. Lazard & Co., rue Vieille-Levée, Nos 213, 215 et 217. Les compagnies militaires dont les uniformes sont à faire sont invitées à s'adresser à cette maison qui se recommande à leur patronage, par l'excellent travail qu'elle a déjà fait pour d'autres compagnies.

PORCELAINE, FAIENCE, VERRERIE.—Parmi les maisons les mieux assorties en porcelaine, faïence et verrerie de toutes sortes, est la maison W. C. Shepard & Cie., rue de la Commune, No 116 et rue du Camp, No 29. Les personnes qui on un ménage à monter ne sauraient mieux faire que de s'adresser à un de ces magasins.

CONFISERIE.—L'attention des personnes de la ville et de la campagne est appelée sur l'annonce de la confiserie rue Vieille Levée, No 93, exploitée par M Leon Medal. Cette Confiserie est une des plus anciennes de notre ville et son assortiment de candis, de Chocolats, de fruits confits de sirops, gelées, dragées, boîtes à surprise etc, est riche et complet.

BILLARD.—Lecteurs, si vous aimez le jeu de billard, les liqueurs fines ou les bons rafraîchissements, rappelez-vous que les salons St. Charles seront prêts pour la prochaine campagne. Tout ce qu'on pouvait faire avec de l'argent pour plaire aux visiteurs, M Lacoume l'a fait. La salle de billard a été ornée et embellie de manière à soutenir la comparaison avec quelque établissement que ce soit dans le pays. Dans les premiers jours de septembre, tout cela sera fini dans un style à contenter les plus difficiles connaisseurs. MM. Dressel et Schubert ont garni de fresques magnifiques la salle de billard, mais pour les apprécier convenablement il faut les voir. Les succursales Carondelet No 1¼ et Bourbon No 1¼ ne sont que des miniatures d'un beau type de l'établissement principal sous l'Hôtel St.-Charles.

BUCK BRILLANT.—Ce célèbre fourneau vient d'être encore amélioré. Avec le Chilled Iron Fire Plate qui vient d'être inventé et qui fait durer le stove cinq ou six ans de plus que les autres, on peut dire qu'on en a pour une génération. Ces Fire Plates donnent aux Buck Brillant une supériorité extraordinaire et certainement les stoves de ce nom auront une grande faveur. Ils se vendent rue du Camp 55, dans l'établissement de Mr H. Haller où l'on trouvera aussi toutes sortes d'articles de quincaillerie à des prix qui défient la concurrence.

MACHINES A COUDRE A VENDRE A PRIX RÉDUITS.—Mr V. Wehrmann, 135 rue Royale, annonce, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'il vient de faire subir de nouvelles réductions aux prix de ses machines à coudre de tous genres. A la considération énorme de la modicité de prix, vient se joindre celle des conditions libérales qu'en des temps durs comme ceux que nous traversons, les acheteurs apprécient. Nous engageons donc ceux en quête d'emplettes exceptionnelles à visiter le magasin de M. Wehrmann, et ceux qui, possédant déjà des machines, ont besoin de fils, d'aiguilles, d'huile, etc., à se fournir là.

IMPORTATION DIRECTE DE VINS, ETC.—M. Edmond Dubois, négociant-commissionnaire, 36 rue Decatur, ayant établi d'excellentes relations en Europe et notamment dans les pays de vignoble, importe directement des vins français et d'Espagne de tous les crûs, ainsi que des eaux-de-vie, des huiles d'olives, des sardines, etc., etc. Les prix de la maison Dubois sont invariablement modérés.

QUINCAILLERIE.—Mr V. Œmichen, importateur et marchand de quincaillerie française, anglaise et allemande, insère aujourd'hui dans nos colonnes une annonce digne de fixer l'attention du public. Cette maison qui a pris la suite des affaires de la maison Œmichen & Pothier, est une des plus recommandables et des mieux connues, par son ancienneté et son honorabilité. Nous la recommandons au patronage du public.

L. LAMOTHE.—M. L. Lamothe, 101, rue Royale, est un de nos meilleurs fabricants de coutellerie fine. On trouve également chez lui toute espèce d'instruments de chirurgie. Le repassage s'exécute tous les jours dans ses ateliers et avec une rare habileté.

VINS ET EAUX-DE-VIE.—Dans l'achat de vins et liqueurs, il faut toujours remarquer deux choses importantes, les noms ou les marques d'origine et les noms des vendeurs. C'est pour cela que nous recommandons les produits importés par M. Amédée Couturié, ainsi que ses liqueurs et conserves. Rue Decatur 39.

GROCERIES.—Une des plus fortes maisons de groceries est, sans aucun doute, la maison de MM. Smith Bros & Co., importateurs et marchands de groceries, rue Poydras Nos 83, 85, 87 et 89. Le stock est toujours des plus considérables et l'on est sûr d'y trouver à souhait tous les articles dont on peut avoir besoin en fait de groceries. Nous ne croyons pas, par exemple, qu'on puisse voir nulle part un choix plus beau et plus riche de thés, de cafés, d'épices de toutes sortes et nous devons ajouter à cela un grand stock de whisky, de cognac, de vinaigre, de vin blanc, de porter, d'ale, de bière, de vins de Sherry, de Champagne de marque Krug, sucres, pickles, moutardes, champignons, fruits à l'eau-de-vie et maintes conserves. Quant aux prix de la maison Smith Bros & Co., ses immenses relations d'affaires lui permettent de faire toujours aux acheteurs de très libérales conditions.

MACHINES A COUDRE DE SINGER.—Ces machines d'une réputation si vaste et qui ont été dernièrement améliorées sont certainement parmi les meilleures que nous puissions recommander aux familles. Les machines de Singer ont le mérite de ne pas se déranger, d'être toujours à même d'exécuter toutes sortes de travaux d'aiguille et d'avoir une solidité extraordinaire. On les vend avec pleine garantie, et si elles ne conviennent pas, l'argent en est remboursé. Les machines de Singer se vendent ici au No 65 de la rue du Canal.

LE MAGASIN ROUGE.—Il ne s'agit pas seulement d'avoir des souliers à bon marché, il faut aussi les avoir solides et durables et en outre convenablement coupés et confectionnés. Le Red Store, (Magasin Rouge) au coin des rues Royale et Dumaine, a justement un grand stock de jolies et d'excellentes chaussures que nous recommandons au public. Ces chaussures sont bonnes et élégantes tout à la fois et l'on peut les acheter de confiance. En outre, l'assortiment est vaste et le choix riche. Nous ne croyons pas qu'on toute la ville on vende de bons souliers à des prix aussi modiques que ceux du Magasin Rouge dont M. Lion est l'agent.

COFFRES FORTS.—La compagnie "Diebold Safe & Lock" a en magasin un choix des plus variés de coffres-forts dits "Fire and Burglar proof" c'est à dire à l'abri du feu et des voleurs. Les personnes qui ont à faire un achat de ce genre sont invitées par l'agent de la compagnie, M. A. Roy, établi 27 rue du Canal, à venir visiter son magasin avant d'arrêter un marché ailleurs. M. Roy est un homme d'une grande courtoisie, et ceux qui noueront des relations d'affaires avec lui n'auront qu'à s'en féliciter.

QUINCAILLERIE.—La maison de quincaillerie de MM. Roussel & Cie., située en face du Marché Français, rue de la Vieille-Levée, No 239, entre Dumaine et St-Philippe, est un des mieux assortis d'ici, et nous les recommandons aux personnes de la ville et de la campagne.

GRAND DÉPOT DE THÉS, DE CAFÉS ET D'ÉPICES.—On trouve à ce dépôt rue du Camp No 5, toutes sortes de thés, cafés et épices. Le propriétaire de l'établissement, M. J. J. Martin vient de préparer une liste qu'il nomme "New Trade list" et qui renferme une énumération des diverses qualités d'articles dont il fait une spécialité de la vente. Il offre aux commerçants de la ville et de la campagne de leur faire parvenir sur leurs demandes, de ces listes, libre de frais. L'établissement de M. Martin jouit d'une vogue méritée et la meilleure preuve de sa popularité est le patronage libéral dont l'honore les familles et le commerce en général.

MONARCH CORN MILL.—Ce moulin [illegible] dans une autre partie de ce numéro, est en vente chez M. Edouard Thompson, agent général, 112 et 114 rue Poydras. Voir l'annonce pour de plus amples renseignements.

BAZAR PARISIEN.—Sous ce titre, on lit plus loin l'annonce d'une des maisons de commerce les plus importantes de notre ville, celle de M. Victor Nippert, SUCCESSEUR de la maison Guébli et Nippert. Cette maison fait l'importation directe de France, d'Allemagne et d'Angleterre, et a constamment en magasin l'assortiment le plus riche et le plus varié d'articles de fantaisie qui se puisse trouver ici. En fait d'articles fins, nous citons sa verrerie de Bohême, sa porcelaine de Chine qui comptent des objets d'art qui ne peuvent manquer de faire l'admiration des personnes de bon goût. Le département des chemises et des gants pour les messieurs, et celui des dentelles et des guipures, des "notions," de la bonneterie de tout genre pour les dames, sont complets et se distinguent par leur grande variété.

JOS. KELLER.—Ce négociant-commissionnaire, établi aux Nos 38 et 40 de la rue Poydras, vend aux plus bas prix du marché du foin, du maïs, des pommes de terre etc. Il sollicite des consignations de la campagne.

PEPIN ET BROUSSARD, 158 rue du Canal, maison Blanche au coin de la rue Baronne.—Grande vente de marchandises sèches étrangères et américaines, aux plus bas prix du marché, articles de blanc, articles de laine, châles, bas, dentelles et linge de maison, cotonnades, etc., etc. Le magasin de MM. Pepin et Broussard abonde en ces articles et en bien d'autres qui méritent l'attention du public et surtout des dames auxquelles nous les recommandons.

CIGARES DE LA HAVANE.—Si vous voulez de vrais cigares de la Havane et de bons, car à la Havane même, on peut ne pas en trouver d'excellents, allez chez MM. F. A. Gonzales & Bro., importateurs au coin des rues Camp et Commune, et vous trouverez tout ce que l'île de Cube produit de plus fin et tout ce que les cigariers de la Havane font de meilleur.

MONTRES, BIJOUX, DIAMANTS.—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'annonce que publie aujourd'hui, dans nos colonnes, la maison A. B. Griswold & Cie., située à l'angle des rues Canal et Royale.

QUINCAILLERIE.—La maison de quincaillerie de G. Pitard, établie en cette ville depuis l'année 1857, publie dans nos colonnes de ce jour, une annonce sur laquelle nous appelons l'attention du public. La maison est actuellement au Nos 221 et 223, de la rue du Canal.

CUIRS ET CRÉPINS.—Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur l'annonce de M. J. Edmond Merilh, un de nos principaux importateurs de cuirs et crépins. Il vend au comptant aux plus bas prix du marché. Magasins rue Royale No 149 et rue Poydras No 198.

EXCURSION.—Le steamer *Billy Collins* fera samedi prochain, 1er septembre, une excursion jusqu'à la Grande Isle. Il partira du Canal Harvey (Avenue de la Louisiane) à huit heures du matin et sera de retour lundi [illegible] Prix du passage, aller et retour, est fixé à $2; les repas devant se payer à part.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beaux et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

—138—

Cet ennemi insidieux de la Santé.—Une atmosphère imprégnée des miasmes de l'infection, est rendu impuissant par l'usage opportun des "Hostetter's Stomach Bitters;" et si l'on a recours à leur bienfaisante influence que lorsque la fièvre se sera développée, ils auront encore l'effet de l'arrêter et d'en empêcher le retour. Cette assertion est corroborée par des milliers de gens qui ont essayé de ce remède contre la fièvre et ses accès, contre la fièvre bilieuse rémittente, sans compter les affections de l'estomac, du foie des boyaux qui souffrent particulièrement dans les localités malsaines. Dans tout l'Ouest et aussi dans toutes les parties du continent américain où l'infection règne, ces " bitters " sont le remède accepté. Et la sphère de son efficacité n'est pas circonscrite par les limites des États-Unis, car il est employé dans l'Amérique du Sud, au Mexique, en Australie et ailleurs.

La Lettre du petit Jean.

....Jean prit donc la résolution d'écrire une lettre à la Vierge. De cette histoire vous croirez ce que vous voudrez; on me l'a dite, et je vous la redis. Ce n'était pas une *idée originale* qu'il avait là, le pauvre petit Jean. Il avait, non pas lu, car il ne savait pas lire, mais entendu raconter cette ravissante légende de notre temps, qui est à la fois si prosaïque et si bien embaumée de poésie : la lettre au bon Dieu. Cela l'avait frappé comme vous, comme moi, comme tout le monde. Dans les littératures réunies de tous les siècles, il n'y a rien de si tendre, de si charmant, de si touchant et de si simplement grand que la lettre au bon Dieu.

Notez qu'elle doit être vraie de toute vérité, car les hommes n'auraient pas inventé cette chose angélique. Le malheur est qu'on a été obligé de l'imprimer. Une fois imprimée, elle est encore bien jolie, mais.... ah! que j'aurais voulu voir la lettre même qui s'exhala du cœur de l'enfant! Il m'arrive parfois de me la dire à moi-même et de l'écouter en rêve, telle que je la conçois, comme on respire le ravissement d'un parfum.

Jean avait six ans, un pantalon blessé aux deux genoux, des cheveux blonds, bouclés, si épais et si riches, qu'on en eût coiffé deux têtes de belles dames, une paire de grands yeux bleus qui essayaient parfois encore de sourire quoiqu'ils eussent déjà tant pleuré! Une petite veste élégamment coupée, mais tombant par lambeaux, une bottine de fillette au pied droit, un soulier de collégien au pied gauche, tous les deux trop longs, trop larges, hélas! et trop percés, qui se relevaient en poulaines par devant, et qui manquaient de talons par derrière. Là-dedans, il avait froid et faim, car c'était un soir d'hiver, et il jeûnait depuis la veille au midi, quand la pensée lui vint d'écrire sa lettre à la bonne Vierge.

Reste à vous dire comment le petit Jean, qui ne savait pas plus écrire que lire, écrivit sa lettre.

Là-bas, dans le quartier du Gros-Caillou, au coin d'une avenue, et non loin de l'esplanade, il y avait une échoppe de "rédacteur." On adresse beaucoup de suppliques, de réclamations et de requêtes au gouvernement dans cette partie de Bellone retraitée, que le gouvernement soit d'ailleurs un roi, un empereur ou un président : les placets de Bellone n'ont pas de préjugés politiques. Le "rédacteur" était un vieux soldat de mauvaise humeur, brave homme, pas bigot, ah! nom de nom! non! pas riche et qui avait le malheur de n'être pas tout-à-fait éclopé pour obtenir son admission à l'Hôtel des Invalides.

Ce n'est pas plus malin que cela : Jean le vit à travers les carreaux troubles de son échoppe, fumant sa pipe en attendant la pratique. Il entra et dit :

—Bonjour, je viens pour écrire une lettre.

—C'est dix sous, répondit le père Bouin.

Car ce brave qui était peut être la centmillième partie de la gloire d'un maréchal de France, s'appelait le père Bouin, Jean qui n'avait pas de casquette ne put l'ôter, mais il dit bien poliment :

—Alors, excusez.

Et il rouvrit la porte pour s'en aller, mais papa Bouin le trouva gentil et lui demanda :

—Es-tu fils de militaire, moucheron?

—Non, répondit le petit Jean, je suis fils de maman, qui est toute seule.

—Bon! fit le rédacteur, connu! Et tu n'as pas dix sous?

—Oh! non, je n'ai pas de sous du tout.

—Ta mère non plus? Ça se voit : c'est une lettre pour avoir de quoi faire la soupe, eh! petiot?

—Oui, répondit Jean, justement!

—Avance! pour dix lignes, et une demi-feuille, on n'en sera pas plus pauvre.

Jean obéit. Papa Bouin arrangea son papier, trempa sa plume dans l'encre, et traça, d'une belle écriture de fourrier qu'il avait : "Paris, le 17 janvier 1857."

Puis, au-dessous, à la ligne.

" A Monsieur..." Comment s'appelle-t-il, bibi?

—Qui ça? demanda Jean.

—Eh bien! le monsieur, parbleu!

—Quel monsieur?

—Le particulier pour la soupe.

Jean comprit cette fois, et répondit :

—Ce n'est pas un monsieur.

—Ah! bah!.... une dame, alors?

—Oui.... non.... c'est à dire....

—Nom de bleu! s'écria papa Bouin, ne sais-tu pas toi-même à qui tu vas écrire?

—Oh! si! fit l'enfant.

—Dis-le donc, et dépêche-toi.

Le petit Jean était tout rouge! Le fait est que ce n'est pas commode de s'adresser aux écrivains publics pour de pareilles correspondances. Mais il prit son courage à deux mains et dit :

—C'est à la Sainte-Vierge que je veux envoyer une lettre.

Papa Bouin ne rit pas. Il déposa sa plume et ôta sa pipe de sa bouche.

—Garçon, dit-il sévèrement, je présume que tu n'as pas l'intention de te moquer d'un ancien. Tu es trop petit pour qu'on te tape. Par file à gauche! Va voir dehors si j'y suis!

Le petit Jean obéit et tourna les talons; je dis ceux de ses pieds, puis que ses souliers n'en avaient plus; mais, en le voyant si doux, papa Bouin se ravisa une seconde fois et le regarda mieux.

—Nom de nom de nom! grommela-t-il, il y a tout de même de la misère dans ce Paris!......comment t'appelles-tu, bibi?

—Jean.

—Jean qui?

—Rien que Jean.

Papa Bouin sentit ses yeux qui le piquaient, mais il haussa les épaules.

—Et que veux tu lui dire à la Sainte-Vierge?

—Je veux lui dire que maman dort depuis hier au soir, quatre heures, et qu'elle l'éveille, si c'est un effet de sa bonté, moi je ne peux pas.

La poitrine du vieux soldat se serra, car il avait peur de comprendre. Il demanda pourtant encore.

—Que parlais-tu de soupe tout à l'heure?

—Eh bien! répondit l'enfant, c'est qu'il en faut. Avant de s'endormir, maman m'avait donné le dernier morceau de pain.

—Et elle? qu'avait elle mangé?

—Il y avait déjà deux jours qu'elle disait : "Je n'ai pas faim."

—Comment as-tu fait, quand tu as voulu l'éveiller?

—Eh bien! comme toujours, je l'ai embrassée.

—Respirait-elle?

Jean sourit et le sourire le faisait bien beau.

—Je ne sais pas, répondit-il : est ce qu'on ne respire pas toujours?

Papa Bouin tourna la tête parce que deux grosses larmes lui coulaient sur les joues. Il ne répliqua point à la question de l'enfant mais il dit d'une voix qui tremblait un peu :

—Quand tu l'as embrassée, n'as-tu rien remarqué?

—Mais si.... Elle était froide. Il fait si froid chez nous!

—Et elle grelottait, n'est-ce pas?

—Oh! non.... Elle était belle, belle! ses deux mains qui ne bougeaient pas étaient croisées sur sa poitrine, et si blanches! sa tête était tout à la renverse, derrière le traversin, presque, de sorte que, par la fente de ses yeux fermés, elle avait l'air de regarder le ciel.

Papa Bouin pensait :

—J'ai envié les riches, moi qui mange bien, moi qui bois bien.... En voilà une qui est morte de faim!.... de faim!

Il appela l'enfant qui vint; il le mit sur ses genoux et dit bien doucement :

—Petiot, ta lettre est écrite, et envoyée, et reçue. Mène-moi chez ta mère.

—Je veux bien, mais pourquoi pleurez-vous? demanda Jean étonné.

—Je ne pleure pas, répondit le vieux soldat qui l'embrassait à l'étouffer en l'inondant de ses larmes : est-ce que les hommes pleurent!.... c'est toi qui vas pleurer, petit Jean, pauvre chéri!.... Tu sais que je t'aime comme si je t'avais fait? c'est bête.... à moins que.... Tiens! j'avais une mère aussi, ... il y a long temps, c'est sûr! mais voilà que je la revois à travers toi sur son lit où elle me dit en partant : "Bouin, sois honnête homme et bon chrétien." La Vierge pendait dans la ruelle du lit, une image de deux sous qui souriait, que j'aimais et qui vient de me rentrer dans le cœur. Car, j'ai été honnête homme, c'est vrai, mais pour bon chrétien, dame......

Il se leva, tenant toujours l'enfant dans ses bras et le pressa contre sa poitrine en ajoutant, comme s'il eût parlé à quelqu'un qu'on ne voyait pas :

—Voilà, vieille mère, voilà! sois contente. Les amis se moqueront s'ils veulent. Où tu es, je veux aller, et je t'amènerai le petiot, pauvre ange, qui jamais ne me quittera, parce que sa coquine de lettre, qui n'a pas même été écrite, a pourtant fait coup double : elle a donné à lui un père et à moi un cœur.

C'est tout. Je ne vous donne pas cela comme valant le demi-quart du naïf chef-d'œuvre qui, tant de fois, a mouillé mes yeux. La pauvre femme, morte de malheur, ne fut point ressuscitée sur la terre. Qui était-elle? Je l'ignore. Quel avait été le martyre de sa vie? Je ne sais pas.

Mais il y a quelque part dans Paris un homme, jeune encore, qui est "rédacteur", non point en échoppe comme papa Bouin. Il rédige d'éloquentes choses et vous savez tous son nom. Appelons-le Jean tout court comme autrefois.

Papa Bouin est maintenant un vieillard heureux, toujours honnête homme, et de plus bon chrétien. Il jouit de la gloire du "petiot" comme il appelle encore parfois son illustre fils d'adoption et il dit, car c'est lui qui m'a raconté cette histoire sans commencement ni fin :

—Je ne sais pas quel est le facteur qui porte ces lettres-là, mais elles arrivent à leur adresse dans le ciel.

PAUL FÉVAL.

A. ROCHEREAU & CIE.—Cette importante maison du Second District a seule, l'agence aux Etats-Unis, pour la vente du célèbre vin de champagne Krug tant apprécié par les connaisseurs. On verra par une annonce insérée plus loin, que la maison s'occupe aussi d'affaires de commission et que ses bureaux sont établis aux Nos 16 et 18 de la rue St. Louis.

FEUILLETON.

A TRAVERS CHAMPS

Par Henry Gréville.

I.

C'était à l'heure où les troupeaux rentrent du pâturage; les vaches paresseuses et les petits veaux inquiets s'en revenaient lentement à la ville, au milieu d'un nuage de poussière dorée.

Tant qu'elle roula dans les rues de Kozlychkine, la petite calèche qui venait de quitter l'auberge principale n'eut pas de peine à fendre le courant animé qui venait à sa rencontre; mais, lorsque les maisons de la grande rue se firent plus rares, le cocher éprouva quelque difficulté à guider ses trois chevaux indociles au milieu de ce flot de bétail lourd et patient.

Les vaches s'arrêtaient devant la porte de leurs demeures et, poussant des beuglements plaintifs, appelaient leurs compagnons retardataires avant de franchir le seuil de l'étable; pour peu que deux ou trois de ces lentes créatures se fussent réunies sur un point de la voie, le passage était totalement obstrué par le reste du troupeau que hâtaient les bouviers armés de longs cornets au son strident, semblables aux trompettes du Jugement dernier qu'on voit dans les anciens tableaux.

De temps à autre une centaine de moutons passaient sur les contre-allées, le long des maisons, courant comme pris de panique, se culbutant, roulant dans le fossé, puis s'arrêtaient sans motif et reprenaient leur course folle pour se précipiter, tête baissée, les uns sur les autres, dans la porte étroite et basse de leur bergerie.

Les petits enfants couraient pieds nus et les excitaient de la voix; les chiens affairés, sérieux, aboyaient à droite et à gauche; les bergers criaient à tue tête, et parfois une vache pensive s'arrêtait au milieu de la route, la tête levée, aspirant l'air.

Par-dessus ce tumulte, un beau rayon de soleil presque horizontal arrivait par la large route enserrée dans les bois déjà sombres, et, au milieu de cette poussière lumineuse, des myriades d'insectes, ivres, éblouis, dansaient et bruissaient.

—Nous n'arriverons jamais, dit le cocher à son maître en s'arrêtant au plus épais de la mêlée.

—Eh bien! attendons, répondit celui-ci d'un air de bonne humeur; quand tout cela sera rentré, la route nous appartiendra tout entière.

Le cocher hocha la tête avec cette expression particulière aux serviteurs russes qui n'osent contredire leur maître, mais qui trouvent sa conduite fort peu raisonnable; il eût voulu désobéir, du reste, qu'il n'aurait pu le faire sans écraser quelqu'un; il réunit les rênes dans ses deux mains et calma de la voix ses chevaux impatients qui sentaient tout là-bas, au bout de la route, la fraîche litière qui les attendait dans leur écurie.

Le propriétaire de la calèche s'accouda sur le tablier, et, légèrement incliné en avant avec un sourire de mélancolique bienveillance, il regarda passer la masse tumultueuse. Il se rappelait que, dans son enfance, le retour des troupeaux était pour lui le signal de la liberté.

Dès que le nuage poudreux s'élevait au haut de la colline voisine, son gouverneur perdait sur lui ses droits de pédagogue, le petit garçon délivré courait au-devant des chevaux, toujours les premiers à revenir, et, saisissant par les crins son petit cheval russe, il s'élançait avec lui sur la route, faisant mille fantastiques exercices d'équitation, aux cris d'effroi de sa vieille bonne qui le regardait par la fenêtre.

C'est à cela et à beaucoup d'autres choses encore que pensait M. Souratine en regardant passer les taureaux trapus et farouches qui rentraient les derniers sous bonne garde.

—Va maintenant! dit-il au cocher, qui deux ou trois fois déjà avait tourné la tête de son côté pour l'interroger du regard.

La calèche s'ébranla doucement, les chevaux frissonnèrent de plaisir sous leur harnais doré et partirent en éventail, celui du milieu au trot, pendant que les deux chevaux de volée galopaient en inclinant leurs jolies têtes fines presque jusqu'au sable.

La poussière s'était un peu reposée, il n'en restait plus de suspendue dans l'air que ce qu'il fallait pour estomper doucement les lignes sévères de la forêt qui bordait la route des deux côtés, à quelques dizaines de toises.

On était aux derniers jours de mai; les tiges renaissantes des bouleaux et des peupliers coupés le long du fossé avaient des tons d'une fraîcheur exquise; les petites feuilles, à peine déroulées exhalaient un arome pénétrant; les fleurs de mai, si tendres et si fugaces en Russie, diapraient cette toujours nouvelle pelouse, toujours semblable et toujours nouvelle tant que durait la forêt; la chaleur du soleil semblait y avoir laissé une couleur chaude, tandis que sous les voûtes noires des pins hauts et graves, serrés les uns contre les autres, l'obscurité régnait déjà, presque bleue à force d'être épaisse. M. Souratine, accoudé dans le coin de la calèche, regardait défiler les sombres sapins, majestueux comme un cortège du Moyen-Age sous leur ample vêtement de branches traînantes.

La route était déserte; à peine de temps en temps rencontrait-on un chariot attardé, où un pèlerin courbé sous son bissac et portant ses bottes sur l'épaule au bout d'un bâton, de peur de les user.

Tout à coup une forme svelte, élégante, se dessina sur le ruban grisâtre de la route; c'était un jeune homme, un homme du monde, qui venait à pied comme un simple mortel, en sens inverse de la calèche. M. Souratine ne put retenir un geste d'étonnement; à quatre verstes d'une ville de district, de telles rencontres sont rares en Russie, où le plus souvent les hommes du monde, semblables aux idoles de l'Écriture, "ont des pieds mais ne marchent point."

Pour mieux voir le visage de cet être extraordinaire, M. Souratine se pencha un peu en avant, et deux exclamations partirent en même temps.

—Souratine!

—Orianof!

En serviteur bien appris, le cocher arrêta immédiatement ses chevaux.

—Je vous croyais à Pétersbourg, dit Souratine en tendant la main au promeneur.

—J'y étais encore il y a trois jours, répondit celui-ci avec un charmant sourire qui éclaira ses traits un peu sévères. J'ai obtenu un congé et je vais chez moi pour y passer l'été.

—Voilà une heureuse chance, s'écria Souratine; il faudra que vous soyez chez nous plus souvent qu'à Orianova. Que ferez-vous là tout seul? Est-ce que vous y êtes attendu?

—Non; j'avais compté sur les lenteurs de l'administration, et, contre mon attente, j'ai obtenu mon congé très vite, de sorte que je n'ai pas eu le temps de prévenir. Ce matin, aussitôt arrivé à Kozlychkine, j'ai envoyé demander des chevaux, qui sont probablement déjà à l'auberge.

—Vous allez retourner à la ville à pied? D'où venez-vous ainsi?

—Je m'ennuyais, j'ai été faire un tour de promenade et je me suis attardé. Il faut bien rentrer à pied, ajouta Orianof en riant; ce n'est pas bien loin, et mon gouverneur français m'a appris à ne pas redouter les longues courses.

—Une idée! reprit Souratine. Rien ne prouve que vos chevaux soient arrivés et que vous ne soyez pas obligé de passer la nuit à Kozlychkine,—un canapé plein d'insectes, et des nappes sales en guise de draps, vous savez. Au lieu d'en courir le risque, venez passer quelques jours chez moi, ma femme sera enchantée de vous voir.....

—Mais, si brusquement....

—Tant mieux! Une surprise, une vraie surprise, c'est toujours charmant, quand c'est agréable, bien entendu.

—Et mes chevaux? Que vont-ils devenir à Kozlychkine? On va me croire perdu, on fera des recherches dans le pays...

Un paysan passait en ce moment et regardait avec curiosité ce beau monsieur arrêté sur la route.

—On dira que vous m'avez assassiné, ajouta-t-il en riant.

—Il y a moyen de tout arranger, répondit Souratine.... Ecoute, Grégoire, dit-il à son cocher, tu vas t'en retourner à la ville, tu diras à l'auberge.... A quelle auberge vos chevaux sont-ils arrêtés?

—Au Poisson-d'Or.

—....Tu diras au Poisson-d'Or qu'on renvoie les équipages de Maxime Ivanovitch à Orianova, qu'il vient chez nous, et qu'il y restera quinze jours.

—Quinze jours, permettez......

—Si vous dites un mot, ce sera trois semaines....Toi, continua-t-il en s'adressant au cocher, tu reviendras demain avec le chariot qui apportera les provisions. Donne-moi les rênes.

Grégoire, obéissant, remit les rênes à Souratine, qui s'installa à sa place; il sauta à bas de son siége, releva dans sa ceinture sa grande robe de cocher et se mit en route après avoir dit :

—Rien de plus?

—Rien de plus, répondit Souratine. Allons, Maxime Ivanovitch.

—Alors, Grégoire, rapporte-moi ma valise, cria Orianof.

Le cocher se retourna pour répondre :

—J'entends, Monsieur.

—Eh bien! que faites-vous? demanda Souratine en voyant Orianof escalader le siége pour se placer auprès de lui.

—Vous croyez que je vais me faire voiturer dans la calèche pendant que vous conduirez? Non pas! d'ici je verrai bien mieux le paysage. A la grâce de Dieu!

La troïka reprit son vol comme pour rattraper le soleil qui venait de disparaître derrière la pente de la route.

II.

La forêt s'arrêtait là. Une large vallée, profonde pour le pays, lit d'un ancien fleuve aux jours du déluge, se creusait au pied de la descente; le torrent n'était plus guère qu'un large ruisseau, encaissé entre des rives sablonneuses, qu'il remplissait lors de la fonte des neiges. Quelques villages, avec leurs blancs clochers à toiture verte, marquaient le cours de l'eau bordée de grasses prairies inondées au printemps; la nappe limpide courait sur un sable fin et grenu. Sans plus de cérémonie, la calèche y entra jusqu'à mi-roue d'abord, puis un peu plus.

—Je vais faire prendre un bain aux paquets de ma femme, dit Souratine; voyez-vous le gué, Maxime Ivanovitch?

—A gauche, répondit celui-ci.

En effet, le sol s'exhaussa rapidement, et le léger équipage, sorti des ondes comme un monstre marin, gravit au galop la pente opposée.

Les deux hommes étaient amis depuis longtemps, malgré la différence de leur âge. Leurs caractères n'avaient pas la moindre ressemblance non plus, et pourtant ils s'entendaient parfaitement.

Bien qu'il n'eût guère plus de quarante ans, Souratine avait des cheveux gris; c'était un de ces rêveurs qui ont beaucoup vu, pas mal souffert, lutté un peu—pas beaucoup,—et qui de leurs épreuves ont retiré une sorte de résignation placide, une mélancolie dénuée d'amertume. En voyant des gens heureux, il se disait : "La vie est facile pour ceux-là. Tant mieux!" En voyant souffrir les autres, il pensait : "Moi aussi, j'ai souffert, j'ai résisté à mes chagrins, aidons-les à résister aux leurs." Et il mettait au service de tous ce qu'il possédait de ressources morales et matérielles; mais il n'aurait pas fallu lui demander l'action, l'énergie de la lutte; cela dépassait ses moyens.

Maxime Orianof, au contraire, était plein de verdeur et de sève, actif, résolu, enthousiaste même, non pour la poésie pure, mais pour la poésie de la science et du labeur. Intolérant d'ailleurs, comme on l'est à vingt-quatre ans, il s'indignait que les hommes ne fussent pas devenus parfaits tout de suite, puisqu'on leur en avait enseigné le moyen. Par une inconséquence toute naturelle, il était loin d'être parfait lui-même. Dieu merci! — rien d'insupportable comme les gens parfaits; — et quand Souratine lui prouvait jusqu'à l'évidence qu'il faisait vingt fois par jour ce qu'il avait blâmé dans les autres, il répondait : "Fais ce que je dis et non ce que je fais."

Il ne faudrait pas conclure de là qu'Orianof fût un moraliste bien rigoureux : sa sévérité se dépensait principalement en paroles. Quand les deux amis se rencontraient, leurs causeries étaient intarissables, et quand après deux heures de discussion ils se retrouvaient à leur point de départ, Orianof se mettait à rire, pendant que Souratine, avec son sourire mélancolique et doux, lui disait : " Allons, allons, le seul bien réel, c'est pourtant d'être un peu aimé pendant qu'on vit, un peu regretté quand on ne vit plus."

Pour être aimé et pleuré, quelques années auparavant Souratine s'était marié, ce qui n'est pas toujours un si mauvais calcul; et il avait réussi à se faire tendrement aimer de sa femme. L'affection qu'elle éprouvait pour lui ne réalisait peut-être pas le type de l'amour vrai, mais Souratine était si bon dans la vie d'intérieur, si noble dans ses actions, si beau encore sous sa couronne de cheveux gris, que sa femme avait cru faire, en l'épousant, un mariage d'amour. Elle s'était trompée, — pas de beaucoup, il est vrai; mais elle ne s'était jamais aperçue de son erreur, de sorte que les deux époux vivaient heureux, sans se demander si d'autres l'étaient plus ou moins qu'eux, ce qui est une des conditions essentielles du bonheur.

Pendant que les deux amis causaient, la troïka les emportait toujours à travers les collines boisées et les ravins sablonneux; au détour d'un village, un paysage féerique s'offrit à leurs yeux.

Un grand cours d'eau, rivière navigable cette fois, coulait dans un lit encaissé. Plusieurs de ces barques vides qui remontent les fleuves au printemps pour aller prendre un chargement de foin ou de blé étaient amarrées à des piquets enfoncés dans le sol. Les mariniers, descendus à terre pour y préparer le repas du soir, s'agitaient autour des grands feux qu'ils avaient allumés; les fumées bleuâtres s'élevaient dans l'air tranquille, rafraîchi par la rosée tombante. Le ciel était à peine assombri; quelques pâles étoiles se montraient au zénith; le couchant était rose encore, mais d'une nuance qui s'effaçait insensiblement dans le gris en approchant de l'extrême horizon.

Souratine arrêta ses chevaux au sommet du talus, et les deux hommes, silencieux, regardèrent le paysage. Suivant le fil de l'eau, une barque attardée passa lentement; le cri de salut : "Avec l'aide de Dieu!" retentit deux fois, échangé entre ceux qui se reposaient à terre et ceux qui voyageaient encore.

—C'est la patrie! murmura Souratine.

Orianof ne répondit pas, mais il ressentit une émotion profonde. Par principe, toutefois, il prit un air indifférent.

III.

Les chevaux reprirent leur course; ils n'étaient guère qu'aux deux tiers de la route. Vers dix heures et demie, la lune se leva démesurée, au milieu des vapeurs de l'horizon; à mesure qu'elle montait, sa clarté s'épurait, et, une demi-heure plus tard, elle rayonnait dans son plein sur les bois, sur les villages baignés de rosée. L'atmosphère était imprégnée de cette senteur pénétrante de la terre qui s'ouvre et qui se réchauffe pendant le jour.

—Nous n'arriverons pas avant onze heures, dit Souratine; j'espère que ma femme ne m'attend plus.

—Je suis bien sûr que si, répondit Orianof. Je suis désolé d'être la cause de son inquiétude. C'est pour moi que vous êtes mis en retard.

—Du tout! c'est pour les vaches et les moutons de Kozlychkine. Je n'ai jamais eu le courage de traverser de force un troupeau qui rentrait au bercail; le bien-être des animaux est respectable comme celui des hommes.

Orianof fit un signe d'acquiescement et reprit au bout d'un instant :

—Tatiana Pétrovna se porte-t-elle bien?

—Ma femme? Oui, Dieu merci! Elle m'a un peu inquiété ce printemps; elle pâlissait, elle ne mangeait plus.... mais avec les beaux jours la santé lui est revenue. Elle n'est jamais très rose pourtant, vous savez.

Il y a presque deux ans que je n'ai eu le plaisir de la voir.

—Vous ne la trouverez pas beaucoup changée.

—De vingt-quatre à vingt-six ans, ce serait bien surprenant, répondit Orianof.

Souratine sourit, et un air de contentement paisible se répandit sur ses traits; il secoua les rênes, et les chevaux pressèrent leur allure. Ils gravirent sans souffler une montée abrupte, au milieu d'un petit bois de saules, et s'arrêtèrent un instant pour souffler au haut de la colline.

—Comment! nous voilà arrivés? dit Orianof surpris. Je ne connaissais pas cette route.

—Je l'ai fait ouvrir l'été dernier, répondit le propriétaire. La descente est un peu roide, mais le coup d'œil dédommage.

Sur la colline opposée, dont un ravin étroit et profond séparait les voyageurs, s'élevait la demeure de Souratine, toute baignée en ce moment par les rayons de la lune. Les aulnes et les bouleaux remplissaient d'une masse obscure le ravin où bruissait un ruisseau, mince filet bavard que la lune semait par éclaircies de paillettes d'argent. L'odeur de la menthe sauvage montait avec la fraîcheur de l'eau. Les cimes des arbres arrivaient à peine au bas d'une terrasse étroite qui bordait l'abîme; c'est là que le parterre endormi étalait ses plates-bandes aux couleurs presque distinctes, sous l'abondante clarté qui semblait les pénétrer.

La maison, peu élevée et d'une forme simple, était entourée d'une large véranda couverte et tendue de rideaux blancs bordés d'un galon. Des pilastres de bois grisâtre soutenaient la galerie, revêtus de plantes grimpantes qui laissaient courir leurs festons sur la blancheur des toiles où ils se détachaient en noir. Tout dormait; on eût dit un palais abandonné par les fées.

Les chevaux descendaient avec précaution dans l'obscurité du ravin. Parfois une source jaillissante sous les herbes, traversait la route qu'elle marquait d'une rayure argentine, et s'en allait avec un bruit modeste rejoindre le ruisseau; un rossignol à moitié endormi lançait de temps en temps une phrase isolée, et la calèche roulait sans bruit dans le sable humide. Tout était si doux, si calme, si vrai, qu'on avait envie de parler bas pour ne pas réveiller la nature endormie.

—Vous avez fait rebâtir la maison? dit Orianof.

—Mais non, répondit Souratine, c'est toujours la même.

—Que lui avez-vous fait, alors? Elle est vingt fois plus jolie qu'autrefois.

—C'est une idée de ma femme. Elle a fait enlever ce vilain toit de planches qui couvrait le balcon et nous masquait le jour; elle a mis à la place une douzaine de pièces de toile bis, elle a planté des haricots d'Espagne, vous avez vu l'effet, la cause est prosaïque.

—C'est la poésie de la prose au clair de lune, dit Orianof au moment où la calèche passait, guidée avec précaution sous une porte étroite. En fait de prose, vous n'avez pas élargi votre porte; quelqu'un s'y cassera le cou un jour ou l'autre.

—C'est alors qu'on la fera élargir, répondit Souratine, et elle en a grand besoin, car elle est toute vermoulue. Faites-m'y penser demain; il y a dix ans que je me dis cela deux ou trois fois par semaine et je l'oublie aussitôt.

La calèche s'arrêta devant un petit perron couvert et tendu de toile, comme le balcon, où brûlait une lampe. Un cocher et un domestique accoururent au bruit des roues; l'un prit en main les chevaux couverts de sueur, en les caressant du geste et de la voix; l'autre, après avoir salué son maître d'un air joyeux, s'empressa de débarrasser la calèche des innombrables paquets qu'elle contenait. Un gros chien, qui s'était bien gardé d'aboyer, vint fourrer son museau dans la main de Souratine; dans cette maison, bêtes et gens se trouvaient bien, et le retour du maître faisait plaisir à tout le monde. Souratine caressa le chien, qui s'en alla d'un air affairé s'assurer que nul malfaiteur n'avait profité de sa négligence momentanée pour approcher les écuries de trop près.

—Tatiana Pétrovna dort-elle? demanda Souratine en entrant dans la maison.

—Je ne sais pas, Monsieur. Madame s'est retirée chez elle il y a une demi-heure. Le samovar est prêt et le souper servi.

(*A continuer*).

L'ANCIENNE ET FIDÈLE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chutes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Géorgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No. 22, sous le City Hotel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nile-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nile-Orléans, ou de St. Louis à la Nile-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs.

Prenez donc l'ancien chemin de Jackson

PROSPECTUS

—DE LA—

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique.

La Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique a été organisée en juin 1875, en vertu d'une charte accordée par l'État de la Louisiane et qui l'autorise à construire un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Shreveport et Marshall, Texas, divergeant à Keachi, pour Shreveport.

Le tracé de toute la distance—361 milles—est fait de la Nile-Orléans par la voie de Donaldsonville et Alexandrie à un point de connexion avec le chemin de fer du Texas et du Pacifique à Shreveport et Marshall, Texas, où le chemin se reliera à Dallas, Sherman, le Fort Worth, Jefferson, Texarkana, tout le nord du Texas et de l'Arkansas, le Missouri et le Kansas, et donnera une grande voie au commerce de cette partie du pays.

A la Nile-Orléans, le chemin se reliera à celui de la Nile-Orléans et de Mobile pour tous les points du sud, et à celui de la Nile-Orléans, de St-Louis et de Chicago pour tous les points du Nord et de l'Est. Au port de la Nile-Orléans, des connexions directes sont également faites avec les steamers et les navires à voiles pour tous les points de la côte de l'Atlantique et des pays européens.

On propose d'établir sur la ligne une première hypothèque qui n'excèdera pas $12,000 par mille. Les bons porteront 6 pour cent d'intérêt, le paiement se fera tous les six mois et les bons courent quarante ans. Sur les 361 premiers milles du chemin, $4,332,000 dont $675,000 sont offerts au peuple de la Nouvelle-Orléans. La somme permettra à la compagnie de procéder au nivellement, à la construction des ponts et des chemins de toute la voie. Cela fait, le reste des bons servira à mettre le chemin à même de commencer les opérations.

Une grande partie du nivellement ayant déjà été fait, les travaux exécutés aux différents points représentent les deux tiers de ce qu'il faut pour achever le lit du chemin.

Les détails estimatifs suivants présentés par l'ingénieur en chef, sont soumis :

ESTIMATION GÉNÉRALE.

De la Nouvelle-Orléans à Marshall		336 milles.
De la Jonction Keachi à Shreveport		25 milles.
Total		361 milles.
Nivellement et ponts		$1,392,700
Rails, au complet		2,274,300
Ateliers, maisons de stations et de sections, stations d'eau et de bois		285,800
Travaux d'ingénieur et surveillance, casuel et frais généraux de bureau—7½ pour cent		296,400
Total (non compris les locomotives et les wagons)		$4,249,200
200 wagons de toutes classes, à $550	$410,000	
30 locomotives et machines, à $7,500	215,000—	625,000
Total (y compris les locomotives et wagons)		$4,874,200
Equivalant à $13,500 par mille—moyenne du coût de tout le chemin au grand complet.		
Souscriptions de la ville, payées		$525,000
Souscriptions des paroisses, pouvant être employées		440,000
256,720 arpents de terre au Texas—évalués à vingt-cinq cents l'arpent		71,600
Bons première hypothèque offerts à la Nouvelle Orléans		675,000
Bons première hypothèque sur 361 milles, à $12,000 par mille $4,332,000		
En moins (ce qui est mentionné ci-dessus)	675,000—	3,657,000
Total		$5,168,600

Quant à la question de savoir si la compagnie pourra gagner suffisamment pour faire face à l'intérêt des bons, l'attention du public est appelée sur le tableau estimatif suivant du commerce sur lequel on peut compter. De plus, tous ceux qui connaissent le pays que traverse le chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique, la région de coton et de sucre qui en est tributaire et les avantages qu'offre la Nile-Orléans comme marché de coton maintiendront nos assertions.

Le chiffre des bénéfices du chemin sembleront minimes, mais il n'en reste pas moins une ample marge déduction faite de ce qu'exige l'intérêt des bons.

Le chemin rendra la première année qui suivra son achèvement :

250,000 balles de coton à $2	$500,000
6,000 chargements d'animaux à $20	120,000
6,000 chargements de grains à $40, (représentant environ 2,000,000 de boisseaux)	240,000
La malle des Etats-Unis, $100 par mille, par an	36,100
Exprès et frêt des trains de passagers	20,000
Trafic local et sur tout le parcours	150,000
Marchandises, approvisionnements et frêt général	300,000
Montant brut	$1,366,100
Dépenses et taxes, 60 pour cent	819,660
Montant net, applicable à l'intérêt	546,440
Intérêt annuel des bons première hypothèque, $4,332,000, à 6 pour cent	259,920
Montant net applicable à la caisse d'amortissement et aux dividendes	$286,520

19 août—19, 26 août, 1er sept.

BUREAUX

DE LA

Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, il a été résolu, à l'unanimité, que

Attendu que les directeurs de la Compagnie du Chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique, ont l'assurance que la compagnie peut, à l'aide de bons, première hypothèque, avoir tous les rails, chars, locomotives, wagons, gares, stations d'eau, tables tournantes et autres améliorations nécessaires, après le nivellement du chemin, la construction des ponts et la pose des traverses, sur tout le parcours de la ligne, et

Attendu que quand la somme de $675,000 aura été souscrite la compagnie pourra mettre le chemin en état de recevoir les rails, les locomotives et les wagons, il est

Résolu que le président de la compagnie est autorisé à émettre, au nom de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, des bons reposant sur toute la ligne, de la Nouvelle-Orléans à Shreveport, Lne., et Marshall, Texas—pour un montant qui ne devra pas excéder $12,000 par mille—bons qui seront payables dans quarante ans et porteront intérêt à raison de six (6) pour cent l'an. A l'effet de garantir le paiement des dits bons—capital et intérêt—le président de la compagnie est autorisé à donner une première hypothèque et exécuter un acte de garantie sur toutes les actions, les franchises, les immeubles et les meubles quelconques appartenant à la dite compagnie de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique ou qui pourront plus tard lui appartenir. Le président est autorisé à recevoir des souscriptions à $675,000 de bons en première hypothèque dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Il est

Résolu que la proposition d'émettre des bons de seconde hypothèque est retirée et les souscripteurs pourront réclamer et obtiendront, en échange, des bons de première hypothèque. Il est

Résolu que les souscriptions aux bons de première hypothèque seront reçues aux bureaux de la compagnie et les paiements et versements mensuels de vingt pour cent.

E. B. WHEELOCK, Président.
E. L. BARLETT, Secrétaire.

19 août—19, 26 août—1er sept

—No 1.—

August Flower.—Les êtres les plus malheureux au monde sont ceux qui souffrent de la dyspepsie et d'affections du foie. Plus de soixante-quinze pour cent de la population des Etats-Unis souffrent de ces deux maladies et de leurs conséquences, telles que : acidité de l'estomac, migraine, constipation habituelle, palpitations du cœur, sensation de brûlure à l'épigastre, douleur au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, mauvais goût à la bouche, rapports, humeur noire, etc. Allez chez votre pharmacien et procurez-vous un flacon de l'August Flower, ou une fiole-échantillon pour 10 cts. Essayez-en. Deux doses vous soulageront.

Vendu par tous les pharmaciens des Etats-Unis, et en gros, par E. J. Hart & Co., G. Finlay & Co., I. L. Lyons et Frederickson [illegible], Nouvelle-Orléans.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH [illegible] pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront [illegible] de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit :

AMERIQUE, Pouzolz, mercredi [illegible]
LABRADOR, Sanglier, mercredi [illegible] septembre.
PEREIRE, Danré, mercredi 12 septembre.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris) $100
Deuxième 65
Troisième 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre :
Première cabine (vin compris) $90 à $100
Deuxième 65
Troisième 35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique * ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Galier Court, Lettre H, Nouvelle-Orléans.
1 mai—1an

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool. La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DÉPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Étoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs de [illegible] Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, [illegible] 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO., [illegible] et EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :
KNICKERBOCKER
NEW ORLEANS
HUDSON
[illegible]

Le steamer NEW ORLEANS [illegible]
Partira le [illegible] JEUDI, 6 sept. à [illegible]
Pour frêt ou passage, s'adresser à [illegible]

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
[illegible] Mandeville et la [illegible]
Capitaine W. [illegible]
[illegible]
2 juin—1an [illegible]

Excursion du dimanche et du mercredi,
Pour Mandeville, Louisiana et Madisonville.
Le beau steamer CAMELIA.

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

[illegible] fera des excursions régulières le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures [illegible] le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
☞ Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à [illegible]
14 mai—[illegible] No [illegible]

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et toutes les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine.
[illegible] les rivières Yazoo, [illegible] Anchor pour Memphis [illegible]
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, [illegible] HITE & CARLIN, [illegible]
Le soussigné prend le frêt et signe des connaissements pour Trenton [illegible] stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, Agent.
25 sept—1an Au No [illegible]

Pour Grand Écore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Grand Écore, Montgomery, Alexandrie, [illegible] le Normand, [illegible] et les autres ports intermédiaires [illegible] Rouge. Le beau bateau à vapeur TEXAS, remplaçant le NEW BART ABLE,
Capitaine B. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK, No. 21 du Commercial Place.
26 janv—

Paquebot régulier des Opelousas
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, [illegible] la côte, ou la rivière Atchafalaya et [illegible] Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA.
H. H. Broad, capitaine.
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, [illegible] HITE & CARLIN, [illegible] R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 août—1m

Paquebot régulier des Opelousas
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, [illegible] la côte, ou la rivière Atchafalaya et [illegible] Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON.
James L. Robbins, capitaine, [illegible]
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à LORD & MCR[illegible], N. O. DONAHUE, [illegible]
1er août—1m

Paquebot [illegible] de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur ST. JOHN,
[illegible]
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
[illegible] ACCOIN, Capitaine.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour : il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS.
Le TETE prendra du frêt pour tous les débarcadères du bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.
Pour frêt, et passage, s'adresser à bord ou à E. BAYET, 165 rue Decatur, près de St Louis.
10 juillet—1an